

**6. COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES** (balles 3\* fournies par le Comité)  
– Epreuve coefficient 0,50

Promotion du co-voiturage, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharing>



## OUVERT A

Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » (F et G, nés **en 2016 et avant**), en conformité avec la certification médicale.

## DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

1<sup>ère</sup> journée : Vendredi 30 janvier 2026 ; Poules : début des rencontres à 20h30  
2<sup>e</sup> journée, pour tous : Vendredi 13 février 2026, tour final ; début des rencontres à 20h30

## PRIX DE L'INSCRIPTION

**24 euros par équipe**

## DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Vendredi 23 janvier 2026 à 23h59**

## RESPONSABLES DE LA COMPETITION

**Loïc De PARSCAU – 06 08 03 13 57**  
E-mail : [ldeparscau@orange.fr](mailto:ldeparscau@orange.fr)

**Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74**  
E-Mail: [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

**Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41**

# **COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES**

## **REGLEMENT**

### **Article 1 : Organisation**

La coupe d'Eure et Loir est une compétition par équipes de deux joueurs/joueuses, organisée par la commission sportive. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission. Les rencontres se dérouleront sur 2 journées, le vendredi soir.

- **Première journée : vendredi 30 janvier (les trois tours de poules).**
- **Deuxième journée, pour tous : vendredi 13 février (les ¼ de finales, les ½ finales et les finales pour les 2 premiers de poules dans le tableau « final » et idem en tableau « consolante » pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule).**

Pour la saison 2025-2026, l'envoi des résultats sur SPID se fera uniquement sous la forme de "parties seules". Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

### **Article 2 : Les participants**

Tous les joueurs licenciés « dirigeant » ou « compétition » du département né(e)s en **2016** et avant, en conformité avec la certification médicale, peuvent composer une équipe pour la « Coupe d'Eure et Loir adultes ». La présentation de la licence à jour est obligatoire.

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun sur classement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

**A partir de la catégorie benjamins, les jeunes peuvent donc participer à la coupe d'Eure et Loir.**

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent néanmoins que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

**Les poussins et poussines, quant à eux, ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors : il ne leur est donc pas possible de participer à la coupe d'Eure et Loir !**

### **Article 3 : La formation des équipes, le remplacement d'un joueur et le forfait d'une équipe**

Une équipe peut être formée de deux garçons, de deux filles ou peut être mixte. Lors de l'inscription, le nom des joueurs de l'équipe devra être précisé. Les points classement pris en compte seront ceux du début de la 2<sup>ème</sup> phase (= pas les points mensuels).

Chaque joueur (se) ne pourra participer qu'à un seul tableau et une seule et même équipe tout au long des épreuves, les rencontres des différents tableaux se déroulant aux mêmes journées.

**Un joueur, forfait lors d'un tour, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de point ne dépassent pas le nombre de point du joueur remplacé. Le joueur annoncé dans la composition de l'équipe mais forfait sur la 1<sup>ère</sup> journée pourra réintégrer son équipe lors de la 2<sup>e</sup> journée sur présentation d'un certificat médical.**

Une équipe forfait la 1<sup>ère</sup> journée, le sera par conséquent la seconde.

Chaque équipe faisant l'objet d'un « forfait non justifié » auprès du responsable de la coupe ou du secrétariat du Comité, se verra pénalisée par **une amende de 20 €**.

*Une équipe peut être formée d'une entente de club. L'équipe d'entente portera obligatoirement le numéro 1 et ensuite pour chaque club respectif de l'entente, l'équipe suivante aura le numéro 2.*

## **Article 4 : Le déroulement de la compétition**

### **4.1 La répartition des équipes dans les tableaux**

**Les inscriptions des équipes se font librement : il n'y plus de bornage pré-établi pour les tableaux.**

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des deux joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 2<sup>ème</sup> phase*). Les équipes ainsi classées sont prises en bloc de 16 pour former un tableau complet. Cinq tableaux sont envisagés et sont désignés par le nom de bénévoles ayant œuvré pour le tennis de table eurélien :

1. Les équipes classées de 1 à 16 dans le tableau « Jean BENIC »
2. Les équipes classées de 17 à 32 dans le tableau « Jean MAIGNAN »
3. Les équipes classées de 33 à 48 dans le tableau « Michel POCHIC »
4. Les équipes classées de 49 à 64 dans le tableau « Emile COUBAT »
5. Les équipes classées de 65 à 80 dans le tableau « Janine BERTHIER »

**ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a le plus jeune joueur.**

Si le dernier tableau **n'est pas complet à 16 équipes**, une formule sera choisie par les organisateurs afin de faire jouer suffisamment les équipes du dernier tableau, en nous acheminant aussi vers une 2<sup>e</sup> soirée de rencontres pour toutes les équipes. **Voici les adaptations :**

→ si 12 à 15 équipes : 4 poules de 3 ou 4 équipes. Les 8 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de poule basculent en tableau final. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poule sont en consolante.

→ si 9 à 11 équipes : 3 poules de 3 ou 4 équipes. Les 6 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de poule basculent en tableau final. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poule sont en consolante.

→ si 6, 7 ou 8 équipes : 2 poules de 3 ou 4 équipes. Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de poule basculent en tableau final. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poule sont en consolante.

→ si 5 équipes ou moins : une poule unique, seulement le 1<sup>er</sup> soir (si les rencontres se jouent toutes sur 3 tours de rencontres = poule de 3 ou 4 équipes) ou avec une répartition entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> soirs (si 5 tours de rencontres sont à disputer = poule de 5 équipes).

Si nous avons plus de 80 équipes inscrites, de nouveaux tableaux seront créés pour répondre au nombre total d'équipes inscrites.

**Au 23 janvier 2026, les tableaux seront ainsi constitués et ne seront plus modifiables (pour une inscription oubliée ou une modification de la composition d'une équipe...).**

### **4.2 La répartition des 16 équipes dans les poules**

A l'intérieur du bloc de 16 équipes classées par ordre de points décroissant, les poules de chaque tableau seront constituées de la façon suivante :

	<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>	<b>Poule 3</b>	<b>Poule 4</b>
<b>1<sup>ère</sup></b>	Equipe n° 1	Equipe n° 2	Equipe n°3	Equipe n° 4
<b>2<sup>ème</sup></b>	Tirage au sort d'une équipe entre n°5 et n°8 dans chaque poule			
<b>3<sup>ème</sup></b>	Tirage au sort d'une équipe entre n°9 et n°12 dans chaque poule			
<b>4<sup>ème</sup></b>	Tirage au sort d'une équipe entre n°13 et n°16 dans chaque poule			

Dans la mesure du possible, les organisateurs éviteront que deux équipes d'un même club ne soient dans la même poule.

**Dans chaque tableau, 4 poules de 4 équipes sont formées, les deux premières étant qualifiées pour disputer le tableau « final » à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale), les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule pour le tableau « consolante » à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale). Un classement intégral sera donc effectué.**

#### **L'attribution des points rencontre :**

En poule, l'attribution des points rencontre se fait de la façon suivante :

- 2 points pour une équipe victorieuse
- 1 point pour une équipe perdante, mais ayant disputé la rencontre dans le respect des règles de composition
- 0 point pour une équipe forfait ou n'ayant pas présenté une composition règlementaire. Dans ce cas, l'équipe perd sur le score de 3 parties à 0, avec 11-00 à chaque manche.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontre, à l'issue des poules, elles seront classées par un départage général selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

#### **4.3 Le placement dans le tableau « final » à classement intégral**

Les deux équipes sortant de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe vainqueur de la poule 1 à la place 1
- L'équipe vainqueur de la poule 2 à la place 8
- L'équipe vainqueur des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 2<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 1<sup>er</sup> de poule respectif.

#### **4.4 Le placement dans le tableau « consolante » à classement intégral**

Les deux dernières équipes de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe 3<sup>ème</sup> de la poule 1 à la place 1
- L'équipe 3<sup>ème</sup> de la poule 2 à la place 8
- L'équipe 3<sup>ème</sup> des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 4<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 3<sup>ème</sup> de poule respectif.

#### **4.5 Le déroulement d'une rencontre**

Dans les poules ou les tableaux à élimination directe, une rencontre s'arrêtera au score acquis (1<sup>ère</sup> équipe qui remporte trois parties).

Les joueurs seront désignés par les lettres A et B d'une part, et X et Y d'autre part.  
Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

#### **Article 5 : Les récompenses**

1<sup>er</sup> : coupe pour chaque joueur

2<sup>e</sup> : coupe pour chaque joueur

3<sup>e</sup> : coupe pour chaque joueur

#### **Article 6 : Les inscriptions**

Le montant des inscriptions est fixé à **24 euros par équipe** et la date limite est fixée au **Vendredi 23 janvier 2026 dernier délai**.

Les bordereaux d'inscriptions devront parvenir au Comité impérativement avant la date limite d'inscription.